

inhabituelle, et elle l'est. La compagnie qui a vendu l'affaire à la nouvelle Compagnie d'assurance-vie Laurier, pour des raisons qui lui sont personnelles, a décidé de se retirer partiellement des affaires dans le domaine des assurances-groupes. Monsieur Brooker était le chef du service d'assurance-groupe de cette compagnie lorsque survint l'occasion de reprendre au nom d'une autre compagnie ce service d'assurance-groupe; c'est ainsi qu'est née la Compagnie d'assurance-groupe Laurier.

Au cours de la première année, la Compagnie a perdu quelques souscriptions, comme il fallait sans doute s'y attendre. Lorsqu'une nouvelle compagnie est fondée, elle doit faire face à un certain nombre de dépenses initiales qu'il faut absorber; il faut aussi faire quelques remaniements lorsqu'une nouvelle direction s'apprête à reprendre les affaires. L'actif de la Compagnie dépasse encore de beaucoup son passif et peut donc donner une garantie satisfaisante au public; de plus nous surveillons de près les affaires de la compagnie par des inspections fréquentes.

Le **Président**: Merci. M. Laflamme, puis M. More.

M. **Laflamme**: J'aurais une question à poser. Le but principal de cette démarche de la Compagnie est d'obtenir une charte fédérale?

M. **Humphrys**: C'est exact.

M. **More (Regina)**: La Compagnie a-t-elle dû prélever de nouveaux capitaux pour satisfaire aux prescriptions de la Loi fédérale, en ce qui a trait à la constitution des compagnies en corporation?

M. **Humphrys**: Non. Tout le capital de la Compagnie fédérale, lorsque l'échange sera fait, sera exactement le même que celui de la Compagnie provinciale, soit un capital effectif d'un million de dollars.

Le **Président**: Monsieur Lind, désiriez-vous poser une question?

M. **Lind**: Oui. Je pense que M. Humphrys a partiellement expliqué le point qui m'inquiétait, monsieur Perry. Quelle proportion des affaires de la *Global Insurance Company* la nouvelle compagnie reprend-elle? La *Global Insurance Company* reste-t-elle en affaires?

M. **Perry**: Oui monsieur, elle continue même à faire des affaires dans le domaine de l'assurance-groupe, mais sur une toute petite échelle. Nous avons pratiquement acheté tout leur portefeuille d'assurance-groupe sur la vie; cela nous a coûté un million et nous nous sommes retrouvés avec un portefeuille d'assurance-groupe sur la vie d'une valeur de 80 millions de dollars.

M. **Lind**: Mais avez-vous repris une partie des affaires de la *Global* dans le domaine de l'assurance-santé et de l'assurance-accidents?

M. **Perry**: Oui, nous avons acheté cette partie des affaires concernant l'assurance-santé et l'assurance-accidents. Ce sont là les domaines dans lesquels la Compagnie désire travailler, assurance-vie, assurance-santé et assurance-accidents.

M. **Lind**: Merci. Monsieur le président.

Le **Président**: Monsieur Macdonald.

M. **Macdonald (Rosedale)**: Monsieur Humphrys, simplement pour satisfaire ma curiosité, pourriez-vous me dire ce qu'est l'objectif de l'article 9? Est-ce la dissolution de la compagnie en tant que compagnie provinciale ou simplement un changement de nom après que la nouvelle compagnie est constituée en corporation?

M. **Humphrys**: Nous exigeons que les membres de la compagnie provinciale se réunissent et approuvent le bill, ainsi qu'un projet de convention en vertu de quoi l'actif, le passif et les polices d'assurance seront transmis à la nouvelle compagnie; nous exigeons aussi que, lors de cette réunion, les membres approuvent une résolution par laquelle la compagnie provinciale s'engage à cesser de